

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1198 :

Annulation des subventions aux associations concernant le financement de l'emploi

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), POPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accuse de réception en préfecture
974219740164-20230626-27-1198-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Affaire n°27/1198 : Annulation des subventions aux associations concernant le financement de l'emploi.

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- La Commune apporte son soutien aux acteurs associatifs sur des dispositifs d'emplois aidés par le cofinancement du reste à charge des postes validés par l'Etat.
- Certains projets n'ayant pu aboutir, il convient dès lors de les annuler comme le prévoit les conventions d'objectifs et de moyens, selon les tableaux ci-dessous :

DCM du 24 Juin 2019 - Affaire N° 46/2348 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Sportive Capricorne	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période de financement : 01/07/2019 au 31/06/2020	Résiduel	10 500 €

DCM du 12 mars 2021- Affaire N° 8/350 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Solidaire Saint-Pierre	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période de financement : 15/01/2021 au 14/12/2021	Résiduel	7 800 €

DCM du 15 novembre 2021 - Affaire N° 13/582 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre (OMDAR)	Projet 2 : 1 PEC - Encadrant de l'environnement Période de financement : 01/11/2021 au 30/09/2022	Résiduel	4 104 €

DCM du 31 mai 2022- Affaire N° 17/780 :			
Subvention aux associations concernant le financement de l'emploi			
Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subvention à annuler
Association Jeunesse Cité des Manguiers (AJCDM)	Projet 1 : 1 PEC - Agent polyvalent Période de financement : 01/06/2020 au 30/11/2022	Résiduel	2 000 €

Total annulations	Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20230626-2724984 Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023	24 404 €
--------------------------	---	-----------------

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ANNULER** les subventions qui ont été attribuées selon tableau ci-dessus,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

